

« À travail égal, salaire égal »

La Ministre de la Culture précédente Aurélie Filippetti s'était engagée à ouvrir la négociation sur un plan de titularisation des contractuels enseignants.

Suite aux nombreuses réunions du comité technique des ENSA, ainsi que des échanges avec les organisations syndicales pour la mise en place de la loi dite Sauvadet ; la contractualisation des personnels selon certains critères incluant les enseignants-es dits « vacataires » des ENSA a pu se mettre en place.

Cette contractualisation a permis de procéder à leur indiciarisation. Les négociations ont été difficiles et les organisations syndicales n'ont pu convaincre la tutelle de calculer cette indiciarisation en tenant compte des autres statuts comme par exemple celui des maîtres assistants associés qui ont un indice (IM) de 451.

Lisez la suite de cette motion ci-dessous.